

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 22 DECEMBRE 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Mercredi Vingt-deux du mois de Décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – Nadia CELINI – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Ghylaine JEANNE.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mme France-Enna URBINO – MM. Josy LAQUITAINE – Jimmy DAMO (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Mme Nina PAULON (excusée ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – MM. Stéphane URIE (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Yane BEZIAT (excusée ; pouvoir donné à M. Jean-Claude CHRISTOPHE) – M. Lucas ALBERI (a été déconnecté définitivement) – Mme Maguy BORDELAIS (a été déconnectée définitivement) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Jocelyne VIROLAN (excusée ; pouvoir donné à Mme Ghylaine JEANNE).

Madame Liliane MONTOUT a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**ACCORD DU CONSEIL
MUNICIPAL SUR LA
FERMETURE TEMPORAIRE DU
CASINO DU GOSIER -DEMANDE
DE LA SAS GOSIER LES BAINS**

CM-2021-7S-DAJ-80

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le contrat de concession passé avec le SAS GOSIER Les Bains, le 29 février 2016 ;

Vu l'arrêté interministériel du 14 mai 2007 modifié relatif à la réglementation des jeux dans les casinos ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 octobre 2010 modifiant l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 décembre 2014 modifiant les dispositions de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 juin 2019, autorisant la pratique des jeux de hasard au casino du Gosier ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 27 juin 2019 et portant autorisation des jeux du casino et notamment les articles L. 3131-5, R. 3131-2, R. 3131-3 et R. 3131-4 ;

Vu la délibération n°CM-2016-1S-DAJ-02 du 25 février 2016 désignant la SAS Gosier les Bains, délégataire de service public pour l'exploitation du Casino du Gosier ;

Vu l'avis défavorable de la Commission Finances et Transformation de l'Action Publique ;

Considérant que la SAS Gosier les Bains a informé la ville de la baisse de fréquentation du Casino du Gosier liée à l'application des dispositions réglementaires pour faire face à la COVID-19 et notamment l'instauration du pass sanitaire ;

Considérant que le SAS Gosier les Bains envisage une fermeture administrative du Casino du Gosier ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la demande de fermeture présentée par la SAS Gosier les Bains ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De donner un accord de principe à la fermeture temporaire du Casino du Gosier pour une durée d'un mois renouvelable deux fois sur présentation d'une demande motivée adressée à la collectivité.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

05 JAN. 2022

Et publication ou notification le

05 JAN. 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 22 décembre 2021

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Accord du Conseil municipal sur la fermeture temporaire du Casino du Gosier - Demande de la SAS Gosier Les Bains

Date de transmission de l'acte : 05/01/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 05/01/2022

Numéro de l'acte : CM20217SDAJ80 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20211222-CM20217SDAJ80-DE

Date de décision : 22/12/2021

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public
1.2.4. Autres